



AUTORISATION D'EXHUMATION

DP / LB 2025 - 036
Commune de TROUVILLE-SUR-MER
Cimetière de TROUVILLE-SUR-MER
Concession n° 981 de 15 ans
Dans la division 19 - Ligne 8 - Case 4
Délivrée le 17 septembre 1985
A Maître CAREL
Demeurant à l'époque rue de la Plage 14360 Trouville-sur-Mer

Le Maire de la commune de TROUVILLE-SUR-MER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles R. 2213-40 à R. 2213/42 ;

Vu l'arrivée à expiration du délai de rotation de deux ans prévus par la loi en date du 8 novembre 1995, à l'effet de faire exhumer le corps de :

- Madame Yvonne, Marie, Mélina ALLOU décédée le 13 septembre 1985

et ré-inhumer dans l'ossuaire du cimetière communal, conformément aux prescriptions de l'article R. 2223-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Autorise :

Monsieur Gérard CHEMIN, fossoyeur du cimetière de Trouville-sur-Mer, à faire procéder à l'exhumation et à la réinhumation du corps :

- Madame Yvonne, Marie, Mélina ALLOU décédée le 13 septembre 1985

Ces opérations auront lieu le
Mercredi 5 février 2025 à 08h00

Elles seront terminées en dehors des heures d'ouverture du cimetière.

La Police Municipale sera convoquée sur place à la moindre découverte d'objets précieux ou personnels et un procès-verbal sera dressé à la suite de ces opérations.

A TROUVILLE-SUR-MER, le 29 janvier 2025

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant
le Tribunal Administratif de Caen ou sur le site internet www.telerecours.fr
dans un délai de deux mois à compter de la présente notification